

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif pour 2019 de la commune de Créteil a été adopté à l'occasion du conseil municipal du 8 avril 2019. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Une **section de fonctionnement maîtrisée, avec une volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants** grâce à un travail de maîtrise des dépenses de gestion et à un dynamisme soutenu des bases fiscales illustrant l'attractivité du territoire
- **Préserver un niveau d'investissement élevé, permettant de préparer l'avenir écologique, humain et urbain de la commune** : un programme ambitieux est prévu sur les aménagements et équipements de proximité, les espaces publics et le développement urbain
- Poursuivre la **dynamique de désendettement de la commune** : les efforts menés sur la section de fonctionnement permettent de préserver les capacités d'investissement de la ville tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

Il apparaît que le budget qui vous est présenté reflète bien une gestion financière saine tout en préparant l'avenir avec des opérations d'ampleur au bénéfice des Cristoliens.

L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	177 515 954,36 €	Dépenses réelles	172 145 773,00 €
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 5 370 181,36 €</i>			
Recettes d'ordre	800 000,00 €	Dépenses d'ordre	14 919 448,00 €
<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	200 000,00 €	<i>dont dotation aux amortissements</i>	2 929 000,00 €
<i>Dont neutralisation amortissement subventions d'équipement</i>	600 000,00 €	<i>dont autofinancement volontaire</i>	11 990 448,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	8 749 266,64 €		
TOTAL	187 065 221,00 €	TOTAL	187 065 221,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	25 434 017,20 €	Dépenses réelles d'investissement	39 553 465,20 €
<i>dont subventions, dotations, cessions</i>	7 874 017,20 €	<i>dont programme d'équipement</i>	17 996 465,00 €
<i>dont emprunts nouveaux</i>	12 560 000,00 €	<i>dont remboursement de la dette</i>	14 350 000,00 €
<i>dont enveloppe de refinancement</i>	5 000 000,00 €	<i>dont autres dépenses refinancement</i>	7 207 000,20 €
Recettes d'ordre	14 989 448,00 €	Dépenses d'ordre	870 000,00 €
<i>dont dotation aux amortissements</i>	2 929 000,00 €	<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	200 000,00 €
<i>dont autofinancement volontaire</i>	11 990 448,00 €	<i>dont neutralisation amortissement subventions d'équipement</i>	600 000,00 €
<i>dont opération patrimoniale</i>	70 000,00 €	<i>dont opération patrimoniale</i>	70 000,00 €
Restes à réaliser 2018	4 445 990,02 €	Restes à réaliser 2018	3 591 237,88 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 921 262,78 €	Résultat négatif reporté	5 776 014,92 €
TOTAL	49 790 718,00 €	TOTAL	49 790 718,00 €

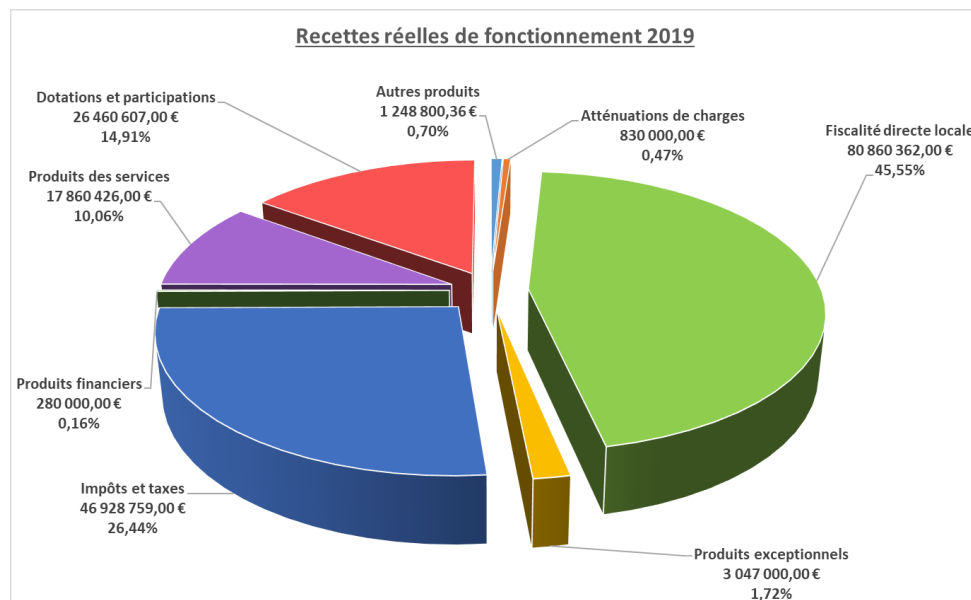
1. La section de fonctionnement

a) Des recettes en croissance limitée et principalement portées par l'évolution des bases fiscales

Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 187 065 221 euros, dont 177 515 954,36 euros de recettes réelles, 800 000 euros de recettes d'ordre et 8 749 266,64 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2018.

Il est prévu, par rapport au budgété 2018, une hausse de 1,34 % des recettes réelles. Ces dernières sont composées essentiellement par :

- le **produit de la fiscalité directe** estimé à hauteur de 80 860 362 euros compte tenu de l'actualisation forfaitaire des bases pour 2019 (+2,2%) et d'une progression physique de 1% ; compte tenu de l'absence d'augmentation des taux d'imposition, la dynamique fiscale est donc exclusivement due à ces deux mécanismes.
- l'**attribution de compensation** versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 291 759 euros ;
- les **dotations et participations** budgétées à hauteur de 26 460 607 euros dont notamment la dotation forfaitaire versée par l'Etat qui connaît, en dépit des annonces du gouvernement, une nouvelle baisse de près de 412 469 euros par rapport à 2018 ;
- le **produit de la fiscalité indirecte** lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 9 637 000 euros ;
- les produits liés à l'**activité des services et du domaine** inscrits à hauteur de 17 860 426 euros.



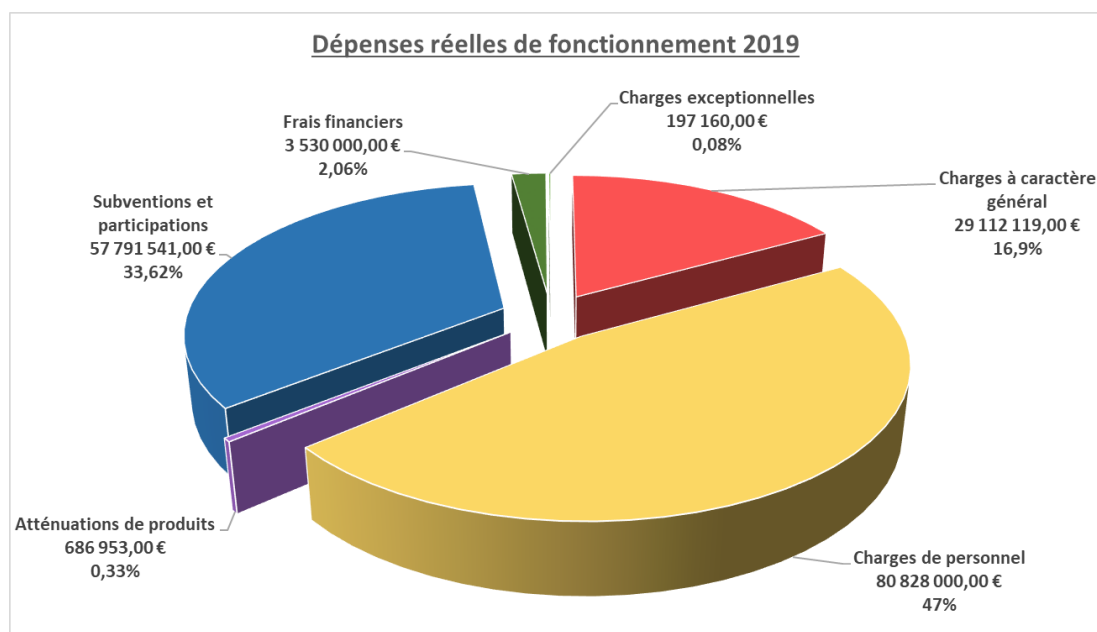
b) Des dépenses maîtrisées qui continuent de garantir la qualité d'un service public de proximité

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 187 065 221 euros et comprend 172 145 773,00 euros de dépenses réelles ainsi que 14 919 448 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 2 929 000 euros et du virement volontaire à la section

d'investissement pour 11 990 448 euros).

La section de fonctionnement, par nature de dépenses, se caractérisent principalement par :

- les **charges à caractère général** à hauteur de 29 112 119 euros, en hausse de 42,67 % par rapport à 2018. Cette croissance s'explique par l'impact des restitutions de compétences par GPSEA en 2018 qui conduisent à un versement par la ville de 8 745 946 € partiellement neutralisé par un reversement de GPSEA au bénéfice de la ville en produit des services, à hauteur de 8 668 226 €. Ainsi, en retraitant les dépenses relatives aux refacturations par le Territoire, les charges à caractère général seraient en hausse de seulement +0,19 % par rapport au BP 2018. Les charges à caractère général représentent 16,9 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent à l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à aux services généraux de la collectivité (fournitures, fluides, consommables), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) ainsi qu'aux services délivrés à la population ;
- les **dépenses de personnel** à hauteur de 80 828 000 euros, en hausse de +1,35 % par rapport à 2018, qui représentent 46,9% des dépenses réelles de fonctionnement ;
- les **subventions et participations** à hauteur de 57 791 541 euros qui représentent 33,6% des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent notamment à la dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée à Grand Paris Sud Est Avenir pour 31 232 966 euros et aux subventions de fonctionnement versées au Centre Communal d'Action Sociale pour 12 382 993 euros et au tissu associatif cristolien pour 8 917 812 euros.



D'un point de vue sectoriel, l'ambition municipale en faveur de **services publics à la population forts** se matérialise pour 2019, masse salariale comprise, par des inscriptions de crédits à hauteur de 28 510 879 euros en faveur de l'enseignement, de 20 979 664 euros au profit du sport et de la jeunesse, de 20 927 358 euros pour l'aménagement urbain et l'environnement, de 14 516 367 euros pour les interventions sociales et de santé et de 5 737 841 euros pour l'action culturelle.

A noter que les frais de fonctionnement des services généraux de la commune s'élèvent à 35 670 919 euros (assurances, entretien des bâtiments, loyers...).

2. La section d'investissement

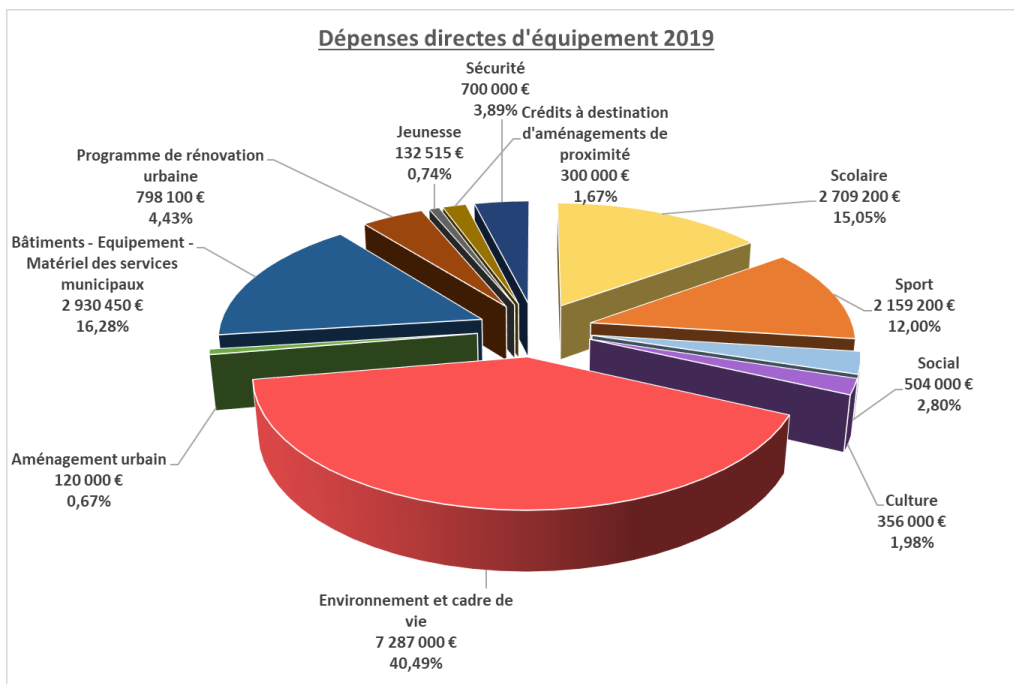
a) Un programme d'investissement maintenu à un haut niveau en faveur des Cristoliens

Prévue à hauteur de 49 790 718 euros, la section d'investissement compte 39 553 465,20 euros de dépenses réelles d'investissement nouvelles, 3 591 237,88 euros de restes à réaliser 2018, 870 000 euros de dépenses d'ordre et 5 776 014,92 euros de reprise de résultat négatif 2018.

Le **programme d'équipement** pour 2019 est maintenu à un haut niveau avec 17 996 465 euros de crédits nouveaux inscrits qui se répartissent principalement entre les interventions pour l'environnement et le cadre de vie pour 7 287 000 euros, les actions en faveur de la sécurité pour 700 000 euros, les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal pour 2 930 450 euros, le secteur scolaire pour 2 709 200 euros, le secteur sportif pour 2 159 200 euros, le secteur culturel pour 356 000 euros, la poursuite du programme de rénovation urbaine pour 798 100 euros et le secteur social pour 504 000 euros.

Au titre des autres dépenses d'investissement, il est notamment prévu :

- le **remboursement du capital** des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 14 350 000 euros (avec en sus 3 530 000 euros de frais financiers imputés en section de fonctionnement) ;
- une enveloppe prévisionnelle de 5 000 000 euros pour procéder à des **opérations de réaménagement de dette** (inscription qui s'équilibre en dépense et en recette) ;
- le versement de la **participation annuelle à Créteil-Habitat-SEMIC** pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire pour 1 580 000 euros.



b) Des recettes d'investissement dynamiques et un recours à l'emprunt maîtrisé

Les recettes d'investissement s'élèvent à 49 790 718 euros et comprennent 25 434 017,20 euros de

recettes réelles nouvelles, 4 445 990,02 euros de reste à réaliser 2018, 14 989 448 euros de recettes d'ordre et 4 921 262,78 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé 2018.

Les ressources propres constituent la principale source de financement du programme d'investissement :

- les **dotations et participations** liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 3 179 125,20 euros ;
- le programme de **cessions d'immobilisation** pour 3 720 000 euros ;
- l'**autofinancement** de la section d'investissement à hauteur de 14 919 448 euros (au titre des dotations aux amortissements pour 2 929 000 euros et du virement volontaire à la section d'investissement pour 11 990 448 euros).

En complément, la commune peut compter, d'une part, sur le produit lié aux **subventions d'investissement** reçues à hauteur de 474 892 euros et qui sont affectées à la réalisation du programme d'investissement et, d'autre part, sur un **recours à l'emprunt encadré** auprès des établissements bancaires à hauteur de 12 560 000 euros, en cohérence avec le remboursement du capital de la dette (14 350 000 €) et conformément à la trajectoire vertueuse de désendettement continu entrepris depuis 2014 par la commune.

